

MALARCE SUR LA-THINES

BULLETIN 2025

Le mot du maire



2025 s'achève,

Je ne préfère pas parler ici du désastre dont nous font part les politiques nationales et internationales, c'est tellement affligeant qu'il ne sert à rien de disserter à ce sujet.

Des changements au sein du conseil municipal ont eu lieu en milieu d'année, de nouvelles élections du bureau se sont déroulées début d'été suite à la démission du 1er adjoint, Jean BYKENS. Émilie MALEYSSON le remplace en qualité de 1er adjoint avec des délégations différentes et Valentin BESNIER a pris le poste de 2ème adjoint .

Cette année, mon mot du maire ne sera pas long, je vous invite simplement à découvrir notre bulletin municipal de cette année bien remplie. Bonne lecture et:

Bienvenue 2026 .

Le conseil municipal et moi même vous souhaitons
une très bonne année 2026 pleine de joie,
c'est ce qui est le plus important.

Accepte ce qui est
Laisse aller ce qui était
Ce que tu fais aujourd'hui est ce qu'il y a de plus important

Bouddha

Que gagnent les élus?

Si les revenus et les avantages des ministres et députés font régulièrement l'actualité,
qu'en est-il des revenus de nos élus à l'échelle locale ?

L'exercice d'un mandat local est par principe gratuit ! Le législateur a toutefois reconnu le droit de percevoir une indemnité de fonction. Ce n'est donc ni un salaire, ni une rémunération mais une compensation. Cette indemnité est fixée par la loi en fonction du type de mandat. Pour les élus communaux, c'est un taux défini par la loi (en fonction du nombre d'habitants) . Concrètement pour une commune de moins de 500 habitants, l'indemnité du Maire s'élève au maximum à 1048.18 € brut (906.67€ net) et celle des adjoints à 406.94€ brut (352.01€ net) en fonction des délégations qui leurs sont attribués . A Malarce sur La Thines , en cette fin 2025 le maire touche 830.16€ net et les adjoints 106.67€ net chacun .

Face aux démissions en augmentation et à la crise des vocations, une proposition de loi portant création d'un statut de l'élu local a été discutée , les 8 et 9 décembre à l'assemblée nationale .

Naissances



Nahé GUICHON
née à BAGNOLS-SUR-CEZE,
le 26 septembre 2025,
fille de Isabelle DAUVE et de
Nils GUICHON
(Malarce-bourg)

Jules REINA CHARAIX
né à Aubenas,
le 22 décembre 2025,
fille de Rosemonde CHARAIX
et de Guillaume REINA
(Malarce – Champs d'Eynes)



Manoé PROCHAZKA
né à AUBENAS,
le 10 janvier 2025,
fils de Laurie PETITGAS et
Théo PROCHAZKA
(Les Eygals inférieurs-
Lafigère)

Mariage



Alice LARRIVE et Thibaut DUPUY
le 8 novembre 2025
(La Rouvière - Malarce)

Transcription de décès

Patrick DUPRE, décédé à AUBENAS,
le 1er mai 2025
(Belle-Rouvière-Thines)

Mention de décès

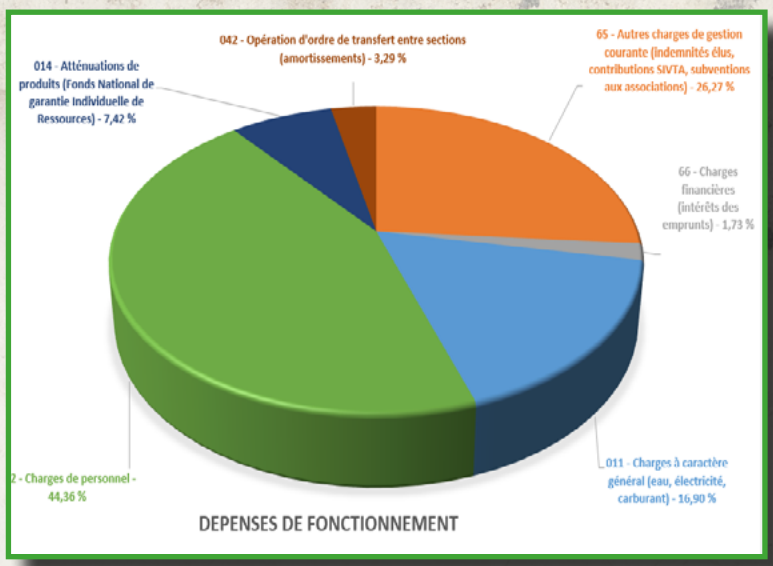
Louis, Aimé, Prospert ROCHE à ROUSSILLON,
le 18 février 2025

Avis de décès

Nous avons appris avec tristesse le décès le 17 décembre à Montpellier de Juliette Vindreau, veuve de Pierre Vindreau. Pierre fut adjoint au maire de notre commune et est enterré au cimetière de Malarce. Les Vindreau ont habité à Malarce de 1978 à 2007 et Juliette était très active aux débuts de notre bibliothèque municipale.

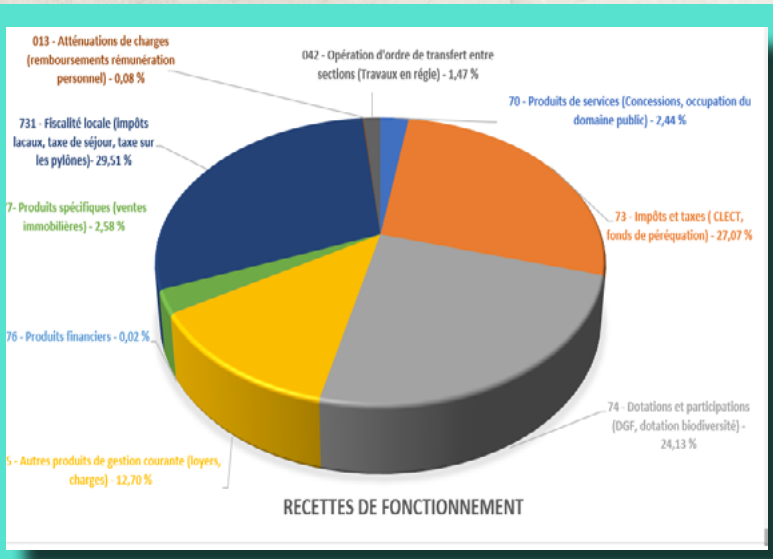
Le budget

Dépenses



Avec 44.36%, le personnel est le poste de dépenses le plus important. La commune emploie 9 agents (3 agents techniques, 1 agent technique en CDD court, 1 gestionnaire des gîtes, 1 agent d'entretien, 1 bibliothécaire, 1 accompagnatrice transports scolaires, 1 secrétaire de mairie). Il faut rappeler que la commune possède plus de 40km de voirie, 3 mairies, 3 églises, 3 cimetières, 7 logements sociaux, 2 gîtes, 2 stations d'épuration, 1 réseau d'eau (et les fuites qui vont avec). Les autres charges de gestion courante (26.28% des dépenses) : On retrouve ici, les contributions obligatoires (syndicat de voirie -SIVTA , l' école intercommunale de GRAVIÈRES, la piscine,), les aides accordées par la commission action sociale, les indemnités des élus, ... Les charges à caractère général (16.91% des dépenses) : Ce sont les dépenses courantes permettant le fonctionnement des services (eau, électricité, carburant, assurances, etc.). La commune n'a pas été épargnée par l'inflation de ces dernières années, depuis 2020 ce poste était en augmentation pour atteindre un pic en 2022. Nous avons malgré tout réussi à maîtriser les dépenses courantes qui sont reparties à la baisse depuis 2023.

Recettes



Fiscalité locale (24,20% des recettes) : Ce sont principalement les impôts locaux et la taxe sur les pylônes électriques. Impôts et taxes (22,20%) : On retrouve ici les mécanismes de péréquation c'est-à-dire de transfert entre les collectivités « destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités » Il s'agit notamment de l'attribution de compensation, montant reversé par la Communauté de Communes au titre des compétences transférées à la Communauté de Communes. Dotations de l'Etat et participations (19,79%) : Malgré l'apparente autonomie financière, les collectivités sont largement dépendantes des dotations de l'Etat. Malarce sur La Thines ne fait pas exception à la règle puisque les dotations représentent la troisième source de revenus de la commune. Les dotations sont principalement constituées de la dotation globale de fonctionnement, la dotation de solidarité rurale (ex : la longueur de nos voies communales est importante ici car elle rentre dans le mode de calcul) ainsi que de la dotation biodiversité (très variable d'une année sur l'autre et qui permet des actions en faveur de l'environnement).

Investissement

Avec 251 469.24 euros, c'est l'aménagement de la place de la mairie qui arrive en tête des dépenses d'investissement mais également des recettes puisque les subventions reçues pour cette opération s'élèvent à 58 533.32 euros au titre de l'année 2024 (en plus de celles reçues en 2023). En 2024, les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 449 071.63€(pourunbudgetde699035.79 €) et en investissement 349 364.42 € (pour un budget de 621 902.22 €). A l'heure où nous écrivons, nous ne pouvons communiquer les chiffres des réalisations 2025, l'exercice comptable n'étant pas terminé. Le budget prévisionnel de fonctionnement + les décisions modificatives 2025 s'élèvent à 673 287,83 € pour le fonctionnement et 403 994,89 € pour l'investissement .

Budget de l'eau

Recettes 2023

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		175,83		83 584,47		83 760,30
Opérations exercice	64 728,50	56 563,09	29 269,79	46 101,94	93 998,29	102 665,03
TOTAUX	64 728,50	56 738,92	29 269,79	129 686,41	93 998,29	186 425,33
Résultat de clôture	7 989,58			100 416,62		92 427,04

En 2024, le budget de fonctionnement s'élevait à 64 728.50 euros. Les dépenses sont constituées des différentes taxes à l'agence de l'eau, des analyses, des réparations des fuites (5 517 € en 2024), des achats de matériaux divers, des créances admises en non-valeur (factures d'eau non réglées), et enfin de la dotation aux amortissement (29 296,94€). Chaque année, nous effectuons un remboursement du budget de l'eau vers le budget principal pour une partie des frais de personnel (entretien des stations, relèves des compteurs). Le budget annexe de l'eau a également contribué à l'acquisition du véhicule électrique à hauteur de 5 613 euros. La principale recette de ce budget est la revente d'eau.
Concernant l'investissement, l'année 2024 a été marquée par la fin du schéma directeur de l'eau pour la partie dépense.

Fuite d'eau sur le reseau



Aussi, il a été constaté, lors de la campagne de relevés des compteurs à l'automne , qu'il y avait une recrudescence de fuites « après » compteurs – Nous vous remercions de surveiller régulièrement votre compteur et votre installation afin de ne pas vous retrouver avec une consommation déraisonnable à payer .



Inf'EAU

Suite aux divers votes au Sénat et au Parlement , l'obligation de passer notre « compétence eau et assainissement » à la communauté de communes (et par là au syndicat SISPEC) a été annulée . Nous conservons donc notre indépendance sur la gestion et le devenir de nos 3 réseaux d'eau potable .

Et le doute qui perdurait début 2025 , d'être ou de ne pas être, subventionnés pour certains travaux d'entretien et de rénovation que nous serons amenés à faire à moyen terme dans le cadre de notre nouveau schéma directeur, a été levé . Elles ne seront pas généreuses mais existeront toujours (département, agence de l'eau , DETR /Etat) .

Également, comme nous l'écrivions en page 5 dans notre bulletin 2024, une réforme des redevances sur l'eau au 1er janvier 2025 a bien eu lieu et a, hélas, augmenté votre facture cette année .

Cette année a été marquée par un nombre important de fuites sur le réseau qui a nécessité plusieurs interventions jours fériés et week-end.Un grand merci aux agents techniques Raphaël et Rémi qui ont su être réactifs et efficaces , ainsi qu'à l'entreprise FROMENT qui est intervenue très rapidement à chaque fois . 2026, sera le cadre des premiers travaux de rénovation préconisés par le schéma directeur et la mise en place de la modernisation des plans du réseau (toujours sur papier) et d'une politique d'entretien annuel planifié . Nos 2 agents vont suivre des formations spécifiques ce qui n'avait jamais eu lieu auparavant.

Le photovoltaïque





Les 3 centrales solaires communales fonctionnent bien, mais une production toujours intéressante.

ATELIER : 16.49 Mwh (16,5 en 2024)
OMBRIERE: 7.98 Mwh (8,26 en 2024)
MAIRIE: 16.67 Mwh (17,12 en 2024)
exploité par AURANCE Energie , toit loué

L'autoconsommation 2026 annoncée l'an dernier verra enfin le jour tout début d'année et nous pourrons profiter concrètement des productions des panneaux solaires communaux (atelier et ombrière) pour une facture EDF réduite de l'ensemble de nos bâtiments .

Le recensement

Nous remercions Amélie GATTO, notre agent recenseur qui vous a accompagné dans cette démarche et qui a accompli la mission dans le temps imparti.



Cette année s'est tenue la campagne de recensement de la population. Si la plupart d'entre vous se sont volontairement prêtés au jeu, le travail s'est avéré laborieux (voir pénible). Nous avons essuyé de nombreux refus.

A quoi sert le recensement?



Le recensement de la population détermine la population officielle de chaque commune. Pour les pouvoirs publics, elle permet d'effectuer des statistiques sur les habitants de la commune (âge, profession, etc) dans un souci d'anticipation des besoins en infrastructures. A l'issue de la campagne de recensement les communes reçoivent de l'INSEE, les résultats et notamment « la population légale » C'est de cette population légale que va dépendre en partie le montant de la D.G.F

Dans quelle commune se faire recenser?

Les personnes doivent se faire recenser dans la commune ou elles ont leur résidence principale. Il n'y a pas de débat. Même si je déclare aux impôts habiter PARIS, LYON ou MARSEILLE mais que je réside plus de six mois dans l'année à MALARCE-SUR-LA-THINES, je me recense à MALARCE-SUR-LA-THINES.

C'est aussi simple que cela!

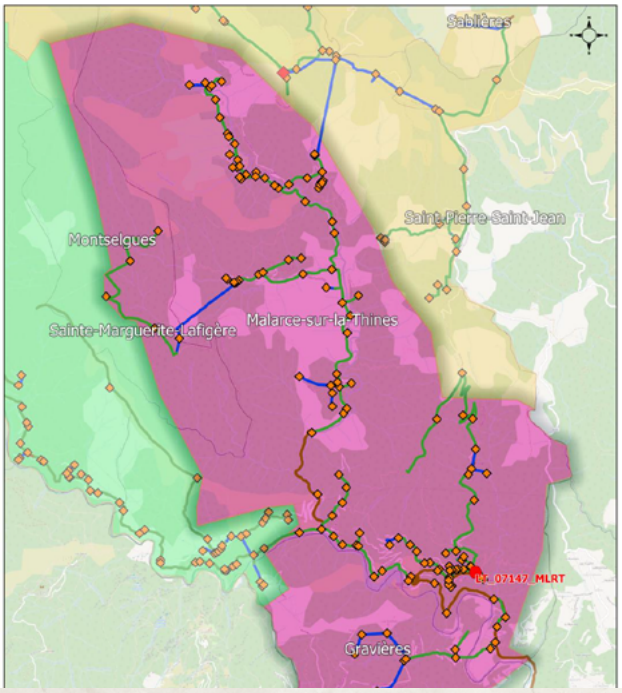
Ne pas répondre à l'enquête, c'est pénaliser les communes dans un contexte budgétaire de plus en plus compliqué.

<u>Résultat de l'enquête:</u>
263 habitants

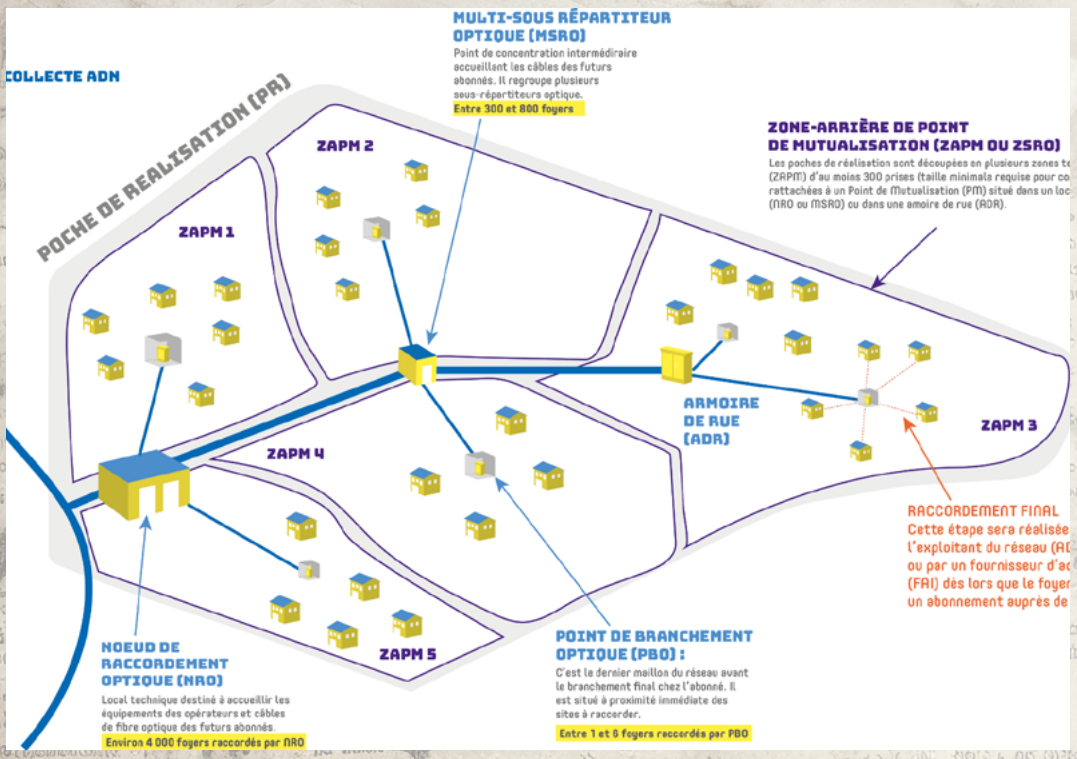
2026
La fibre arrive sur notre commune

Nombre de SUF :	326
Nombre de Boitiers :	144
Nombre de chambre FT :	5
Nombre de poteau FT :	556
Nombre de poteau Enedis :	166
Linéaire de câble :	55 570 ml
Linéaire infra aérienne FT :	20 273 ml
Linéaire infra aérienne ENEDIS :	6 006 ml
Linéaire de sout FT :	1 948 ml
Linéaire de GC à créer :	4 704 ml
Linéaire aérien à créer :	6 638 ml





Voici , sur les plans joints, les différentes étapes qui sont en train , ou qui se sont passées sur notre territoire .





Pour toutes informations, allez sur le site: https://ardechedromenumerique.fr/

Ce que nous pensions ne jamais arriver est enfin en cours !

La fibre arrive sur notre commune . Voici, sur les plans joints, les différentes étapes qui sont en train , ou qui se sont passées sur notre territoire .
Vous avez dû déjà remarquer les travaux en bords de route et pour certains, reçu les conventions pour les changements de poteaux et/ou passages des sociétés chargées de changer les câbles existants pour des câbles « fibre » .
Une réunion publique, relayée sur notre site, avait eu lieu aux Vans en mai dernier ainsi qu'une permanence en juin en mairie de Malarce, afin de répondre aux questionnements que suscitait le déploiement de la fibre.
Normalement, les travaux de la fibre seront terminés à l'automne 2026 au plus tard .

A charge à vous ensuite, de vous raccorder auprès d'un fournisseur Télécom : Orange, SFR, Axione

Les agents féminins de la commune à l'honneur



Céline
Agent du patrimoine, la passion du métier de bibliothéquaire



Chantal
Accompagnatrice du bus scolaire depuis plusieurs années
Toujours positive !



Morgane
Secrétaire générale, comptable de la commune.
Gestion de tout l'administratif , des 3 cimetières, de la légalité des actes,...
Notre pivot !

Une fois n'est pas coutume,
Depuis plusieurs années, nous parlons des agents techniques de la commune qui sont au top dans les nombreux travaux et entretiens qui sont à faire chaque année !

Mais il y a aussi les agents féminins de la commune qui, elles aussi , sont au top dans leur domaine!



Estelle
Gérante des gîtes de Thines
Très attachée au village de Thines et très aimée des voyageurs pour ses conseils !



Amélie
Remplaçante d'Estelle sur les gîtes.
Agent d'entretien et agent recenseur

Plus de monde cette année au gîte d'étape, la fréquentation est revenue comme avant le Covid. Un partenariat avec l'Office du Tourisme nous donne de la visibilité sur les 3 bornes interactives du territoire.
En 2026, des travaux d'amélioration sont prévus au gîte d'étape ainsi que le ravalement du petit gîte qui souffre d'infiltrations d'eau récurrentes .

Gîte rural
Ouverture du 1er février au 31 décembre
Du 1/02 au 31/03 : week-end : 150€ - la semaine : 370€
Du 1/04 au 31/05 : week-end : 150€ ; la semaine : 380€
Du 1/06 au 15/09 : week-end : 160€ ; la semaine : 400€
Du 16/09 au 01/01: week-end : 150€ ; la semaine : 370€

gite.thines@laposte.net
Tel : 06 49 41 41 96









Les agents techniques ont aménagé le futur local à archives situé en mezzanine du nouvel atelier technique .

Les archives débordent, il était nécessaire de procéder au regroupement des documents officiels des 3 anciennes communes et de tout l'administratif dans un local plus grand et facile d'accès. Courant 2026, un archiviste mandaté par le centre de gestion viendra remettre de l'ordre dans tout cela car la *«tâche est ardue»* et nécessite des compétences (coût de l'opération : 5300 €).

Comme l'année dernière pour Malarce, nous avons profité du départ du locataire du 3 pièces « Mairie de Lafigère » pour procéder à la rénovation complète du logement qui était en mauvais état. A savoir : isolation des murs nord, remplacement des vieilles fenêtres, peinture murs et plafonds, rénovation de la salle de douche et du tableau électrique (plus de 25 000 € de travaux effectués par les agents techniques et par des entreprises où seuls les travaux d'isolation ont été subventionnés à hauteur de 40%).

Pour votre information, une famille avec 3 enfants a emménagé fin 2025 .









Les travaux 2025

Bossy





Nettoyage buse





Bords de route





Voici quelques exemples des travaux effectués par les agents communaux

Fossés





Thines



Tastevin





Lafigère





Malarce



Comme prévu fin 2024, les 4 monuments aux morts de la commune ont été rénovés.

Les travaux SIVTA



Défense Incendie

Dans la continuité du schéma DECI (Défense Incendie communale) engagé en 2023 , une bouche a été installée pour le quartier Bossy/Bessette/mas Guilhem qui n'en avait pas.

Chaque année, il devrait être posée une nouvelle défense à incendie dans un quartier qui n'en possédait pas jusqu'à présent – en 2026 ce sera au tour du quartier de Hugon/Maurines.

Budget voirie important cette année

Cette année, en voirie, nous voulions effectuer la remise en état d'une route et changement d'une piste (aujourd'hui il reste 5 routes communales encore sous forme de pistes peu carrossables).2 projets et 2 demandes de subventions ont été faites mais finalement une seule de retenue dont la subvention s'est avérée beaucoup moins importante que prévue (20 % seulement sur un total de 11 000 €, ça fait mal !). Nous avons dû décaler la remise en état de la piste de Bessette prévue en 2025 sur 2026 (24000€) sous réserve de notre retour de demande de subvention 2026.

Autres travaux du SIVTA

- **changement de buse route de Meysognal**
- **entretien de l'ensemble de la voirie (« emplois »)**
- **réparation de chaussée à divers endroits**
- **curage des fossés**
- **construction de la structure de l'ossuaire à Malarce (fin pour 2026), etc...**



Le toit de la sacristie fuit, l'eau a abîmé un morceau de charpente .

En attendant la réparation en 2026, Philippe BRILLANT, conseiller municipal a mis en place une bâche de protection .

Eglise de Lafigère



La remise en état de la route du Pialet

Les régularisations de voirie

De nombreux chemins/routes ne sont pas régularisés c'est-à-dire qu'ils n'appartiennent pas à la commune. Il est capital que la commune soit propriétaire de ces voies pour des raisons évidentes de responsabilité, notamment en cas d'accident. Le travail commence par une prise de contact avec les propriétaires, c'est là que les élus entrent en jeu. Et c'est souvent un travail de longue haleine, Il faut expliquer aux propriétaires les enjeux, avec peu de marge de négociation puisque le prix proposé est toujours d'un euro la parcelle. Vient ensuite le géomètre (lorsque le chemin/route n'apparaît pas sur le cadastre). Enfin, nous procédons ensuite à la rédaction de l'acte. Plutôt que de recourir à un notaire engendrant des coûts supplémentaires pour la commune, la secrétaire a suivie une formation en 2024 afin d'apprendre à établir les actes (on parle ici d'acte authentique en sa forme administrative). La formation relativement onéreuse (2 800 euros) a vite été rentabilisée au regard du nombre d'actes déjà rédigés.



Nous remercions chaleureusement, les personnes ayant cédés des terrains à la commune à l' Euro symbolique.

Chemin de la station d'épuration de Malarce :
Mme BALME Emmanuelle
Mesdames BERGON Michèle et Sandrine (en cours)
Mme MICHON-ROCHE Marie-Claude (en cours)
Mme LAMBERT Elisabeth et M. PLAISANT Jacques (acte en cours).

Route de Hugon :
M.RIEU Jean-Yves
Mme VERILHAC Lucette
Messieurs VERILHAC Emmanuel, P-Yves et Vincent
Mme MANSARD Jeanine et M. GEVAUDAN

Route de l'Eglise de Lafigère
M. GEVAUDAN Alain et Mmes GEVAUDAN M. et Léa
Mme et M. FRANCE Geneviève et Laurent
Mme CASTANER Yvette et M. LACOUR Christian
Mme RAVEYRE M-Pierre et M. BAUDINAT Fabrice
Mme DAUMARIE A-Marie et M. LE FLOHIC Régis

Chemin des Clèdes :
M.SANNA Nicolas

Park.de Lablacherette et local eau (en cours)
Mme NOEL DUPAYRAT Violaine et M. NOEL Bastien

Autres terrains cédés :
Mme NASAZZI Annie et M TROBS P-Simon (Lafigère)
Mme HABIGAND Jéromine (Clapeyrol), M. LACROIX Jean-Yves (Malarce)
M.RIEU Jean-Yves pour les parcelles se situant dans la zone de préemption de la Vallée de la Thine
Mme KUNZ Marie-Neije et M. DAVID Michel pour les terrains situés à proximité du cimetière.



Les cimetières de la commune

Nous nous sommes rendus dans les cimetières afin de mettre à jour nos registres et photographier chaque concession. Ces données ont été informatisées et transmises à notre fournisseur de logiciel en vue d'intégrer un module de gestion des cimetières à notre logiciel existant. Celui-ci devrait être opérationnel très prochainement. Parallèlement, l'élaboration du nouveau règlement des cimetières a bien progressé. celui-ci a fait l'objet de discussions en réunion du conseil municipal. Il entrera en vigueur par arrêté du Maire et sera publié sur le site internet de la commune en 2026. Ce nouveau règlement, bien plus complet que le précédent a vocation de rappeler les droits et obligations des concessionnaires en assurant une homogénéité du paysage de nos cimetières et leurs particularités. Il se doit, également, d'informer les concessionnaires sur la réglementation funéraire qui se veut complexe.

Un ossuaire a également vu le jour au cimetière de Malarce. Quelques finitions restent encore à terminer. L'ossuaire étant un équipement obligatoire du cimetière, la commune se met donc en conformité avec la législation. Mais il va surtout permettre d'initier les procédures de reprises de certaines concessions jusque-là impossible et résoudre ainsi la problématique de places surtout pour Le cimetière de Thines .

Les Biens sans maître

Qu'est ce qu'un Bien sans maître?

Un bien est dit sans maître lorsque son propriétaire est décédé depuis plus de 30 ans (10 ans pour les communes situées en zone de revitalisation rurale) ou lorsque le propriétaire est inconnu. Au lancement du travail, il est apparu que près de 80 propriétés relevaient de cette catégorie.



Quel intérêt pour la commune?

L'intérêt pour la commune de faire ce travail est :
-d'effectuer un « nettoyage » du cadastre , de mettre le doigt sur d'éventuelles erreurs (notariales, cadastrales) et d'en informer les propriétaires pour qu'ils effectuent les démarches de rectifications .
-de renforcer son patrimoine foncier et ainsi éviter certaines problématiques de ruines abandonnées et dangereuses
-de permettre à des jeunes agriculteurs notamment d'acquérir des parcelles qu'ils n'auraient pas pu avoir sans cette procédure.

Comment la commune procède t'elle?

Depuis 2024, nous avons commencé un travail de reprise des biens sans maître. D'un point de vue administratif, cela demande un important travail de recherche en amont. Il faut en effet disposer des actes de décès des propriétaires, vérifier qu'il n'y a pas eu de succession et qu'aucune taxe foncière n'a fait l'objet d'un règlement sur les cinq dernières années. Lorsque nous disposons de l'ensemble des éléments, le conseil municipal peut délibérer pour l'intégration d'un bien sans maître au domaine communal. Nous procédons ensuite à la rédaction de l'acte. Nous avons ainsi pu récupérer pour le moment dix biens sans maître (environ 25 hectares). Nous poursuivons le travail cette fois sur les procédures dites longues c'est-à-dire lorsque le propriétaire est inconnu. La procédure étant plus fastidieuse et plus coûteuse que les biens sans maître relevant d'une procédure dite simple, il a été décidé de mener à bien une reprise par an.

Acquisition/cession de terrains depuis 2020

Vente des sources du Travers et de Valbelle : Dans le cadre des réflexions menées autour du transfert de la compétence eau (finalement abandonné par le gouvernement fin 2024), les deux associations qui gèrent les sources du Travers et de Valbelle ont fait le choix d'acheter les sources à la commune. Les deux sources ont donc respectivement fait l'objet d'une vente en 2023 et 2024.

D'autre part, des terrains ont été vendus à Monsieur GINIER Nicolas, agriculteur (trois parcelles) qui en avait fait la demande à la commune pour développer son activité.

Concernant cette fois les acquisitions, la commune a acheté en 2023, la petite clède située au pont du Gournier qui faisait régulièrement l'objet d'occupation irrégulière et dangereuse.

Dans la perspective d'établir des zones de pâturages en respect de la biodiversité, en partenariat avec le Parc Naturel Régional dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles et un groupement d'éleveurs, nous avons acheté quatre terrains en BND sur le plateau .

Inauguration de la place

Depuis dix ans, notre municipalité a entrepris beaucoup de travaux autour de la mairie de Malarce : acquisition de terrains, enlèvement d'un préau qui coupait la place devant le bâtiment de la mairie au sud, construction de toilettes publiques à l'Est de la mairie et d'un mur en pierres sèches sur une partie du chemin d'accès, travaux sur un terrain pour créer une grande place à l'ouest de la mairie et plantation d'arbustes autour, équipement de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie, construction d'un grand bâtiment en bois servant d'atelier technique muni aussi de panneaux photovoltaïques. Enfin, depuis un an, il y a eu la construction d'une halle en bois et de très jolis gradins en pierres sèches sur la nouvelle place, la construction d'une coursive sur les façades sud et ouest de la mairie, munies aussi de panneaux photovoltaïques, et la réfection du chemin menant à la mairie. Pour inaugurer les derniers travaux, l'équipe municipale a convié les habitants à une inauguration dimanche 18 mai, en présence de nombreux élu.e.s des communes voisines. Mme le maire et les membres de son conseil municipal, ont remercié les entreprises qui ont œuvré à l'aménagement de la place : les architectes Hoerner et Ordonneau, Froment BTP, NR Landscaping, Construction d'Aujourd'hui, Eco Energies et le SIVTA, en soulignant que plusieurs étaient de la commune et les autres de la région proche. Ils ont aussi remercié les financeurs qui ont aidé la commune : l'État, la Région AURA, le Département de l'Ardèche et la comcom du Pays des Vans en Cévennes. Joël Fournier, président de la Comcom et Françoise Rieu-Fromentin, conseillère départementale, ont à leur tour expliqué les aides que leurs structures ont apportées. Jean Bykens, premier adjoint, a expliqué en détail la genèse des projets depuis ces années et souligné l'importance des aides bénévoles de nombreux habitants de la commune qui ont dessinés des projets ou littéralement apportés leurs pierres à la construction des gradins. Après la coupure du ruban sur la halle, l'assistance a pu apprécier un apéritif bio et/ou local.



Cérémonie de Tastevin

Quatre-vingt deux ans après, jour pour jour, lundi 4 août devant la stèle de Tastevin (restaurée un mois avant) , notre municipalité a organisé comme chaque année désormais une cérémonie en mémoire des morts du massacre de Tastevin avec l'association vanséenne des anciens combattants et prisonniers de guerre (ACPG) représentée par Jacques Portal, ainsi que l'amicale du 1er régiment des francs-tireurs partisans français (FTPF) de la Drôme.En plus de notre maire, ses nouveaux adjoints, une conseillère municipale et le maire de Montselgues, il y avait aussi Françoise Rieu-Fromentin, conseillère départementale, Jean-Marie Knockhaert du Musée de la Résistance et Laurent Legendre du service départemental des Anciens Combattants de Victimes de Guerre. Cette année, pour la première fois, il y avait aussi une délégation et des porte-drapeaux de l'Union fédérale des Combattants de l'Ardèche. En tout, près de soixante personnes étaient présentes.













Évènement national, le mois de la randonnée en Cévennes d'Ardèche a débuté à Thines .

Après une annulation l'année dernière à cause de grosses pluies, c'est par une forte belle journée jeudi 1er mai que notre commune a pu inaugurer le début du Mois de la Rando en Cévennes d'Ardèche. Plusieurs centaines de personnes sont venues au village de Thines pendant la journée pour participer à des randonnées d'orientation ou autour des châtaigneraies, par le chemin des amoureux, voir la mare aux grenouilles et bien entendu passer par le sentier des poètes, encadrés par les associations Sentier Pays des Vans et les Caminaïres. Les Amis de Thines ont proposé deux visites commentées du village et du nouveau parcours d'interprétation, ainsi que des stands de restauration. Toute la journée il y avait des animations de rue en musique, des lectures poétiques, des animations sur la biodiversité des rivières, et des stands de l'Office de Tourisme, Ardèche Slackline, Chassezac Sport Nature, l'ARPE, et la Brigade Verte de la Communauté de Communes. Notre maire, Delphine Feuillade, était présente dès le matin pour le café offert par la municipalité. Lors des discours à midi, elle a accueilli les nombreux visiteurs et parlé des efforts de notre commune pour entretenir les sentiers. Joël Fournier, président de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes, a expliqué l'importance pour la Comm Comm de proposer des activités nature qui attirent non seulement les visiteurs hors saison de pointe, mais offrent aussi des découvertes pour les habitants de la région. Brigitte Belmonte, présidente de l'association Les Amis de Thines, a pu lire un poème écrit par un poète local, Gilbert Roux, "Viens", qui était particulièrement parlant pour cette journée.

PAYS DES VANS EN CÉVENNES

Chassezac SPORTS NATURE

Ardèche Slackline

Les amis de Thines

L'association

L'association a pour objet la protection et la mise en valeur du village de Thines. Elle le fait en proposant ses animations culturelles : expos et concerts et aussi grâce à la maison du Gerboul, lieu d'accueil et d'informations en lien avec le PNR ouvert de février à novembre. Elle compte actuellement 57 membres, en France et à l'étranger. N'hésitez pas à prendre une adhésion pour nous soutenir. Grâce aux « membres actifs » de l'Association et aux « bénévoles », cette année encore nous avons proposé concerts et expositions qui ont enthousiasmé le public : les résidents permanents et secondaires et les touristes. Les adhérents se sont retrouvés salle Robert Fabre à la Mairie annexe de Thines pour leur Assemblée Générale organisée le 26 juin 2025. Le nombre d'adhésions est stable mais l'association accueillera chaleureusement de nouveaux membres pour épauler l'équipe permanente qui se réduit petit à petit. Les bilans moral et financier ont été présentés et votés à l'unanimité. Rappelons que nos actions sur Thines ne sont possibles que grâce au soutien du Parc Naturel des Monts d'Ardèche (prêt du local, plaquettes, promotion de nos activités...) et de la Mairie de Malarce sur la Thines (subventions, prêt de locaux pour les expositions, stockage de matériels, liens sur le site).

Nouveau Logo

A noter que cette année nous avons créé notre nouveau logo et notre propre site internet:

lesamisdethines.fr

dans lequel vous pouvez nous retrouver et communiquer. Une page facebook vous informe aussi des événements à venir.

La maison du Gerboul

Maison relais du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, elle a été aménagée par ce dernier pour l'accueil des visiteurs. Elle propose un point/informations sur les activités de découverte du pays des Vans et du Parc, un espace boutique/artisanat avec produits locaux. C'est aussi un lieu où l'on peut se poser pour prendre un verre ou déguster une glace tout au long de l'année (sauf décembre et janvier). La Maison du Gerboul a entamé sa nouvelle saison le 8 février 2025 jusqu'au 30 novembre 2025. Côté boutique, une trentaine de producteurs et artisans proposent leurs productions en dépôt-vente. Pour juillet/août, nous avons embauché Loann pour seconder Philippe Halais, salarié permanent. Bien que ce soit sa première saison, il s'est beaucoup investi et le duo avec Philippe a très bien fonctionné. Les glaces "Terre Adélice" sont toujours autant appréciées et sont souvent une motivation pour monter au village après la baignade ! Un accès gratuit à internet est proposé. Il est utilisé à la fois par des habitants de la vallée et par les vacanciers de passage ou en résidence aux gîtes communaux de Thines. A l'initiative de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, pendant l'été, un sac nature est à disposition et à emprunter à la Maison du Gerboul. A l'intérieur, des fiches découvertes, une paire de jumelles, une boussole, une loupe... pour une initiation ludique à la biodiversité sur le sentier des poètes et sur les sentiers de randonnée.

Le programme des animations

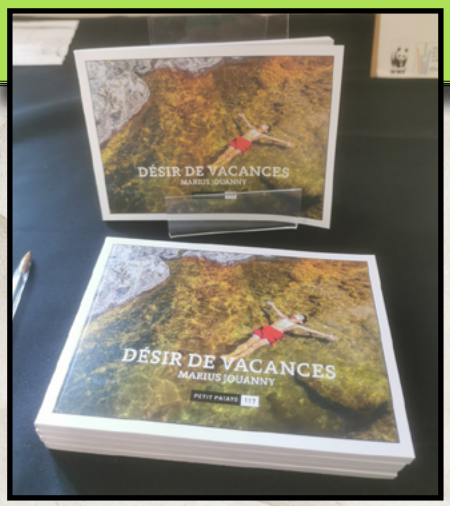
Les expositions

Juin

Marius Jouanny

du 3 juin au 30 juin vernissage le vendredi 6 juin « Désir de vacances » : un travail documentaire et photographique sous forme de roman-photo réalisé dans la Vallée de la Thines.





Août

Wolfgang Rosenthal

nous a proposé un programme inédit et participatif à ses textes, chansons et dessins autour des personnages, animaux et flores de la vallée de la Thines. Le livret est toujours en vente à la maison du Gerboul



Septembre

Jean-Noël Charcellay

à travers « Cévennes, je vous aime » nous a donné à voir et découvrir en noir et blanc les côtés lumineux et sombres de nos paysages



Juillet

Antoine Dumont

Exposition de photos réalisées dans la Vallée de la Thine, du 3 juillet au 3 août, vernissage le 3 juillet à 19H. Antoine nous a offert un regard inattendu et chaleureux sur les plantes que nous appelons souvent « mauvaises herbes »



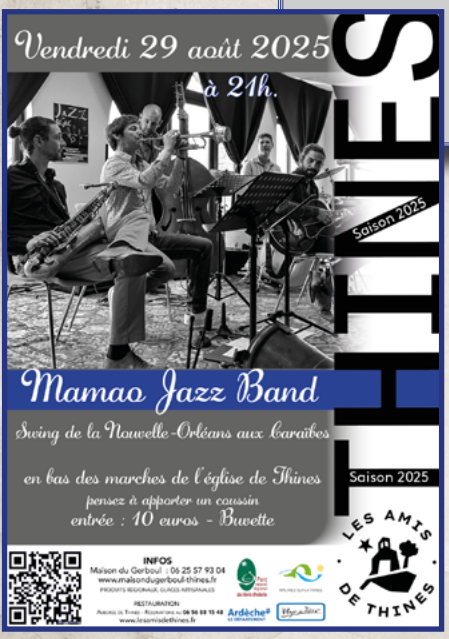
Le programme des animations

Les Amis de Thines

Les concerts

Mamao

le 29 août à 21H : en plein-air, le groupe de swing de la Nouvelle-Orléans : « Mamao » nous a ravi et permis de garder notre bonne humeur malgré un coup de froid qui avait découragé beaucoup de spectateurs.



Quinteto libertad

Le 30 juillet à 21H dans l'église le groupe de tango « Quinteto Libertad » nous a transporté en Argentine au son du bandonéon, violon, piano, guitare et contrebasse.





©Antoine Dumont

Una Monaghan

Le 20 juin à 19H dans l'église, l'artiste Irlandaise Una Monaghan nous a offert un mélange de musique traditionnelle et musique assistée par ordinateur. Ce concert était offert par la Communauté de Communes et la SMAC07.

Musique de joye

le 5 septembre à 18H dans l'église, les amoureux de musique ancienne se sont retrouvés pour la 2ème année autour du concert de viole de gambe avec l'ensemble « Musique de Joye ».



Lecture théâtralisée

Anne Cantineau

La lecture théâtralisée du texte de Robert Walter par Anne Cantineau «*La dévorêveuse*» le 18 juillet fut une découverte émouvante et chaleureuse.



Les visites guidées

Elles ont été régulières chaque mercredi matin, commentées par Philippe Halais.



Fête de la randonnée le 1er mai

En collaboration avec la Mairie de Malarce sur la Thines et la Communauté de Communes, cette fête de la randonnée fut une grande réussite tant par le nombre élevé de participants que par l'ambiance festive qui a redonné vie à notre cher village. Les Amis de Thines remercient particulièrement Valentin, Manon et leurs amis qui nous ont chaleureusement épaulés pour gérer toute la petite restauration.





Fête de Thines le 2 août

Le repas cette année a été préparé, comme d'habitude par les bénévoles que nous remercions chaleureusement et par Guy de Beaujeu qui nous a mijoté un poulet Yassa qui a régalé les 140 personnes inscrites. Le bal était animé par le groupe « Rumba Nova » : un grand et franc succès : sur des rythmes latins, nous avons pu nous réchauffer car la chaleur n'était pas au rendez-vous. Le DJ prévu n'a pas pu aller jusqu'au bout de la nuit.

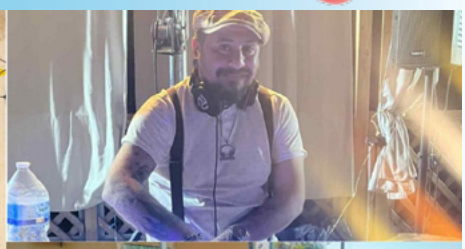


L'association «les Baranhas»

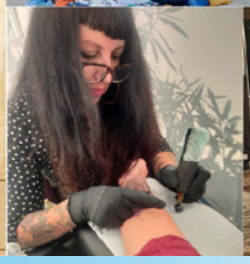
La vie associative

A l'année prochaine pour de nouvelles aventures !





























Pour cette année 2025, nous avons eu la joie de vous retrouver à l'occasion de nombreux événements !

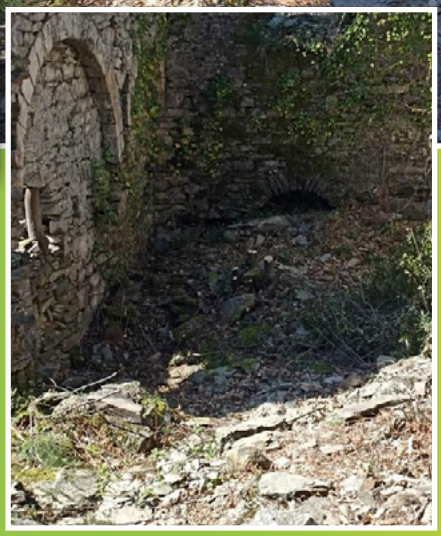
En début d'année avec des soirées à thème, karaoké, Quizz et Jeux, de beaux moments de joie et de partage durant le calme hivernal. Au printemps pour le bal trad de Malarce avec de la musique du monde, de splendides danseuses traditionnelles et des stands de créateurs. Notre équipe a aussi participé à la création de la 1ère édition d'un festival fantaisie-médieval aux Vans « Le festival des dolmens « . En été, les 19 et 20 Juillet, notre belle et mythique fête de Malarce a célébré ses 40 ans . Un bel anniversaire pour remercier toutes les personnes qui œuvrent depuis quatre décennies pour perpétuer ces moments de partage et faire vibrer notre vallée ! Musique, spectacle, expositions, tout était réuni pour passer un superbe week-end. Malgré la pluie, une ambiance magique et de magnifiques sourires étaient au rendez-vous. En automne pour terminer l'année, nous nous sommes retrouvés le temps d'une journée vide grenier suivie d'une soirée dansante rockabilly, l'occasion de profiter des derniers moments de beau temps pour les festivités en extérieur. Quel bonheur de partager tout ces instants de joie avec vous !! Nous remercions chaleureusement tous les bénévoles qui nous accompagnent dans ces aventures et sans qui tout cela ne serait pas possible ! Nous accueillons également avec grand plaisir tous ceux et celles qui souhaiteraient s'investir dans nos activités !

L'association «l'ARPE»

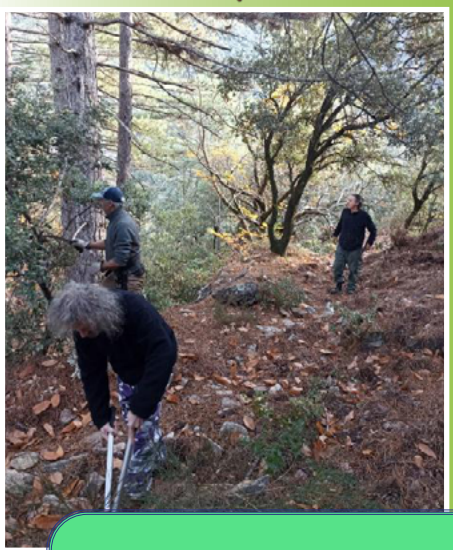


Chemin de la vieille Eglise

Le premier projet qui nous tenait à cœur, était de remettre en service le chemin de la vielle Eglise de Malarce. Nous avons pu réunir une quinzaine personnes munis de sécateurs, tronçonneuses, et bonne humeur ! Le chemin a été nettoyé ainsi que le tour de la vielle Eglise ! Une équipe efficace !







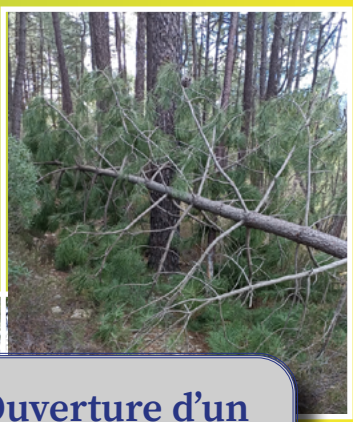
L'Association ARPE (Association de Randonnée Pédestre) a été créée en 1991 par Robert Fabre à l'occasion de l'ouverture des gîtes communaux de Thines pour promouvoir la randonnée pédestre sur le territoire de la commune. Cette association, composée de bénévoles, a créé des circuits à partir de chemins existants. Ces chemins sont maintenus en état et balisés régulièrement.

Elle était depuis quelques années en sommeil, la crise sanitaire ayant stoppé les activités.

Début 2025, plusieurs personnes se sont mobilisées pour relancer cette association. A ce titre, nous souhaitons une nouvelle fois, remercier Monique FABRE qui nous a transmis toutes les informations et carnet d'adresses pour une continuité de l'ARPE.

Dès l'annonce de la réouverture, 30 personnes ont adhéré !

Pour 2026, nous souhaitons proposer : Des reconnaissances pour faire l'état des lieux des chemins et estimer le travail à effectuer Programmer plus régulièrement des interventions en semaine et en week-end afin que tous les bénévoles puissent venir s'exprimer avec leur sécateur, tronçonneuse ou autre outil !



Chemin de la Lichère et moulin Maurin

Cet automne, nous avons pu nettoyer le chemin entre La Lichère et le Moulin Maurin. Il avait complétement disparu au milieu de la végétation (ronces, genets, branches,...). L'équipe a été énergique puisque l'entretien s'est fait dans la matinée !



Ouverture d'un chemin



L'ACCA

A l'année prochaine pour la 4ème édition!

Concours de pétanque

Organisé par le comité des chasseurs de Malarce, qui a réuni 75 doublettes ainsi qu'une grande tombola, le concours a été un franc succès. Il y a régné une très bonne ambiance, conviviale et une belle organisation. Nous remercions les communes aux alentours ainsi que la commune de Malarce-sur-la-thines, ainsi que nos sponsors pour leur participation a cette belle journée.





Dans les pages de «la vie associative» du bulletin, les articles sont rédigés par les associations elles-mêmes. Si des associations ne figurent pas dans le bulletin, c'est qu'elles ne nous ont pas transmises leurs articles.



Ardeche meeting a lieu d'habitude aux vans mais cette année, l'association n'a pas pu avoir le terrain aux dates habituelles de l'ascension.Malarce-sur-la-Thines a répondu à leur appel à l'aide et l'évènement a pu se tenir sur la place de la mairie le 30 et 31 mai.



En 2025, les barrages et usines hydroélectriques du Chassezac ont fêté leurs 60 ans.

Les ouvrages hydroélectriques EDF du Chassezac font partie de l'histoire du territoire depuis 60 ans et, ne l'oublions pas, avec des blessures au cœur de certains habitants de notre commune Cette année, c'était l'occasion, pour EDF de faire connaître au grand public ses 6 barrages et ses 5 usines entre la Lozère et l'Ardèche et leur rôle dans le mix énergétique, les enjeux sur le partage de l'eau, et les défis face au changement climatique.

Un programme d'animations a été imaginé : A partir du mois de mai 2025, des visites de sites EDF, des conférences (aux Vans, à Pied de Borne) , une exposition (à Pied de borne et Gravières) ont été proposées aux habitants du territoire . Une discussion auprès des service de l'OT et de la ComCom pour développer des visites guidées des sites de Malarce, des Salelles et Pied de Borne.

Nous avons profité de cet anniversaire pour récolter quelques centaine d'euros de subventions pour l'achat de gobelets qui serviront aux associations de la commune qui ont répondus oui (ACCA, Amis de Thines et Barhanas) .





Comme ne le dit pas l'affiche, la majorité des épreuves de ce RAID se sont passées à MALARCE SUR LA THINES (Chassezac, Thine et barres rocheuses) Pour des raisons techniques de non-dévoilement des circuits , notre nom n'apparaît pas sur les affiches mais il y avait bien au moins 70 concurrents qui ont challengé toute la journée et toute la nuit sur la commune .

La bibliothèque

La bibliothèque municipale vous accueille tous les jeudis de 16h à 18h ou de 17h à 19h selon les saisons, vous y trouverez des BD, des romans, des documentaires, des livres pour les enfants. Vous n'avez pas trouvé votre bonheur ? Pas de panique, il est possible de vous réserver des livres dans les 10 autres bibliothèques et médiathèques du réseau de lecture publique du Pays des Vans en Cévennes. Il est également possible de vous les réserver à la Médiathèque départementale de l'Ardèche.

Deux ateliers d'écriture proposés par Isabelle Coulomb ont eu lieu en avril et en octobre.

Première édition de la journée « Les Arts d'ici » le dimanche 05 octobre, 24 exposants et exposantes ont pu profiter d'une belle journée ensoleillée (et ventée!) pour exposer leurs créations. Moment convivial apprécié par tous et toutes, ce fut l'occasion de découvrir les petits trésors réalisés par nos artistes locaux.

Le 29 novembre, dans le cadre du Mois du Film documentaire, nous avons accueilli Louis Hanquet, réalisateur du film documentaire « Un Pasteur » pour une soirée-projection sur le thème de la pastoralité. La beauté des images et la personnalité du berger ont su toucher le public venu nombreux, la projection a été suivie d'échanges nourris puis d'un apéro partagé très convivial.

L'année 2025 fut une année riche en évènements!





Film du mois documentaire

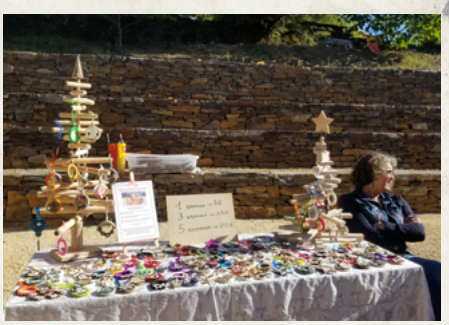




Horaires d'ouverture:
Tous les jeudis de 16Hà18H ou 17H-19h selon les saisons-
Contact bibliothèque :
bibliothequemalarce@laposte.net
Inscription et adhésion à Planet'bibli sur place
Renseignements sur le
Site Médiathèque interco. et réseau :
https://cdc-vansencevennes.reseaubibli.fr

La bibliothèque







«Les Arts d'ici»










La Médiathèque Départementale de l'Ardèche propose gratuitement à tous les ardéchois l'accès à ses ressources numériques : 1900 titres de presse, 5000 livres numériques, des millions de titres musicaux, 5 webradios, un catalogue de films documentaires, un millier de vidéos d'autoapprentissage... Pour davantage d'informations, rendez-vous sur le site : https://mediatheque-numerique.ardeche.fr/

L ' Action sociale



La Commission action sociale a été créée début 2023 suite à la dissolution du CCAS. Son rôle principal est de statuer sur les demandes d'aides avant validation du conseil municipal. L'année dernière la commission a rédigé un règlement afin de présenter les différentes aides accordées ainsi que les conditions d'octroi. Le règlement est consultable sur le site internet de la mairie. Si en 2023, peu d'aides ont été sollicitées sans doute le temps que la communication se mette en place, on constate une nette augmentation en 2024. Les chiffres 2025 sont déjà supérieurs à 2024. Voici un aperçu des sommes dédiées à l'aide sociale :

	CCAS			Commission action sociale	
	2020	2021	2022	2023	2024
Aides aux vacances/activités	300,00 €	100,00 €	100,00 €	180,00 €	1 230,00 €
Aides alimentaires	-	-	-	-	170,00 €
Prêt	-	1 000,00 €	-	-	-
Total	300,00 €	1 100,00 €	100,00 €	180,00 €	1 400,00 €

La commission gère également l'organisation des festivités de Noël, à savoir le spectacle de Noël des enfants et le repas pour les aînés. Ces deux évènements nécessitent de nombreux préparatifs entre le choix des cadeaux et le démarchage des commerçants pour respecter le budget alloué. Nous remercions donc l'ensemble de nos membres qui consacrent du temps à la réussite de ces moments festifs.

Elections municipales 2026

Le début d'année s'annonce bien rempli avec notamment
les élections municipales qui se tiendront les 15 et 22 mars 2026.

Ces élections seront marquées par le changement de scrutin qui sera désormais un scrutin de liste paritaire proportionnel. L'introduction d'une parité stricte bien que nécessaire pour une meilleure représentation des femmes dans les instances locales va néanmoins complexifier la constitution des listes dans les plus petites communes qui connaissent déjà une crise des vocations.

Pour vous, électeurs, cela implique qu'il ne sera plus possible de rayer des noms sur une liste. Pour information, la date limite d'inscription sur les listes électorales est le 6 février.

Le Noël des enfants











Cette année une vingtaine d'enfants de 0 à 14 ans sont venus profiter du spectacle conté qu'offrait la mairie le mercredi 17 décembre. S'en est suivi de la visite d'un père Noël rock'n roll et de ses 2 lutins enchanteurs qui nous ont emmerveillés avec leurs bulles. Chacun est reparti avec un petit cadeau et le ventre bien rempli d'un goûter de Noël.





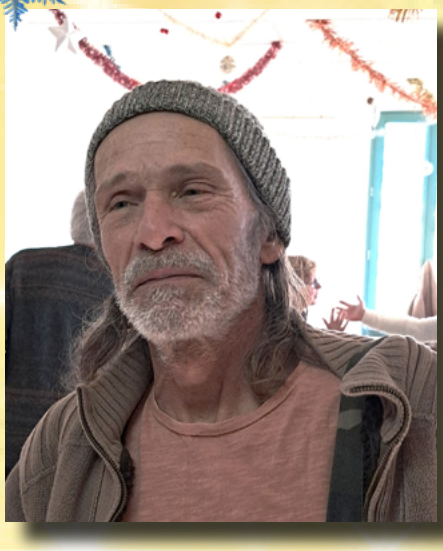




Le Noël des aïnés











Par une belle journée ensoleillée, plus de la moitié des aîné.e.s de la commune étaient réunie pour un apéritif festif samedi après-midi 13 décembre. Notre commune organisait cette fête annuelle pour les 88 personnes de 65 ans et plus habitant la commune, mais aussi pour tous les employés de la mairie, ainsi que les membres du Conseil Municipal. Il y avait un délicieux apéritif dînatoire préparé par les aubergistes de Thines et plusieurs commerçants de bouche des Vans, une tombola, des cadeaux de chocolats ou une surprise « culture » au choix des invité.e.s, des chansons et danses et même un anniversaire surprise. Nous avons pu réunir une partie des personnes présentes devant la mairie pour une photo souvenir.

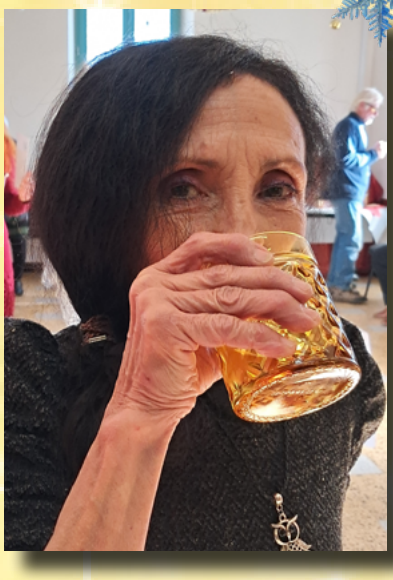


Le Noël des aïnés

























Panorama de l'année 2025

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

2 nouveaux livrets TOUT SAVOIR SUR



LA GÉOLOGIE

Des traces de dinosaures aux jeunes volcans d'Ardèche en passant par les chaos granitiques, avec lui vous saurez tout, ou presque !

LE PATRIMOINE INDUSTRIEL

Laissez-vous surprendre par la diversité des héritages industriels des Monts d'Ardèche : soie, eaux minérales, mines, carrières, bois… Et partez à leur rencontre dans autant de lieux qui les abritent.

Livrets disponibles gratuitement auprès du Parc, des offices de tourisme ou en ligne.

Scannez pour répondre à l'enquête

LES MONTS DE DEMAIN
3ème Charte
2029 >2044

ENQUÊTE HABITANTS POUR 2044

Vous faites quoi ces 15 prochaines années ? Créé en 2001, le Parc des Monts d'Ardèche se lance dans la préparation de sa 3ème Charte (2029 > 2044). Elle va guider l'action du Parc et de ses partenaires pour les années à venir. Avant de prendre la plume, une grande étape de consultation locale est lancée. Habitants du Parc, votre avis compte ! Merci de faire entendre votre voix. C'est votre territoire, votre avenir !

Participez à l'enquête sur le site internet du Parc (anonyme, 10 min top chrono).

LA PIERRE SÈCHE, C'EST DU SOLIDE !

Terrasses agricoles, calades qui relient les villages ou béalières discrètes qui irriguent les châtaigneraies… Dans les Monts d'Ardèche, la pierre sèche est partout. Le Parc ne laisse pas ses pierres tranquilles :

- Édition de guides pratiques pour transmettre les bons gestes
- Soutien aux projets contemporains
- Formations pour les professionnels et aides financières pour relancer la filière



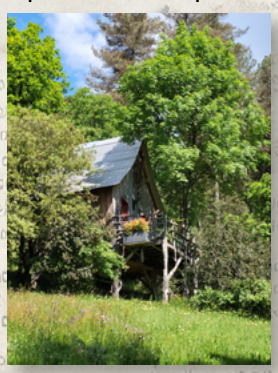
Nouveau film

Le réalisateur Axel Falguier a filmé les paysages des Monts d'Ardèche façonnés par la pierre sèche et rencontré les artisans de ce renouveau.

Un film de 7 minutes sur la chaîne You tube du Parc.

UNE MARQUE À PART

Aujourd'hui, 168 professionnels des Monts d'Ardèche portent la marque VALEURS PARC. Elle valorise leurs engagements en faveur de la préservation de l'environnement, leur attachement au territoire et la qualité de leur accueil.



Cette marque est attribuée à des hébergement touristiques, des producteurs de châtaignes, de myrtilles, de miel et de Chatus, des eaux minérales, des prestations accompagnées (rando, canoé, vtt…) et des maisons et musées thématiques.
www.destination-parc-monts-ardeche.fr

270 idées près de chez-soi

En 2025, le Parc a organisé ou participé à 272 rendez-vous géologiques, biotrésors, PARTAGE DES EAUX, cinéma au village, maison du Parc, Castagnades… Vous avez été plus de 5500 personnes à venir visiter la Maison du Parc à Jaujac et l'exposition sur l'industrie textile, « Ce fil qui nous relie ». En 2026, le Parc vous donne à nouveau rendez-vous pour une année d'animations !



Suivez le Parc

> CENTRAL PARC, une chronique mensuelle à écouter sur les radios locales et en podcast

S'abonner gratuitement à
> la newsletter tous les mois
> le fanzine 3 fois par an

Sur les réseaux sociaux
Facebook
@parcdesmontsdardeche
Instagram
@parc_monts_ardeche

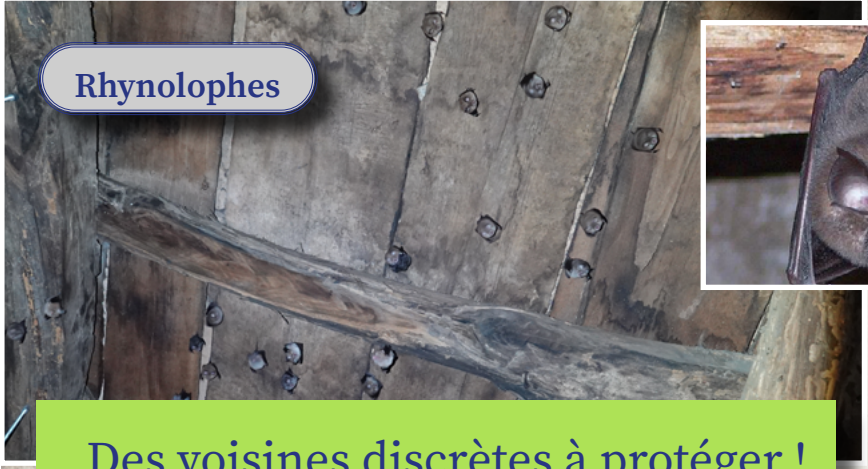


Contactez le Parc

accueil@pnrma.fr / 04 75 36 38 60
www.parc-monts-ardeche.fr

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
50 rue Marie Sauzet
07380 JAUJAC

unesco Géoparc mondial


Rhynolophes



Des voisines discrètes à protéger !

À Malarce-sur-la-Thines, niché au cœur des paysages préservés du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, les combles et greniers des habitations abritent des hôtes discrets mais essentiels : les petits Rhinolophes (Rhinolophus hipposideros). Chaque année, ces chauves-souris protégées investissent ces espaces pour y établir leurs gîtes de parturition, véritables maternités naturelles où naissent et grandissent les jeunes de la colonie. Le choix de ces gîtes n'est pas anodin : les combles offrent chaleur, tranquillité et accès à une nature riche en insectes, indispensable pour nourrir les mères et leurs petits. En raison de la forte régression de leurs habitats naturels, ces refuges dans les bâtis sont devenus indispensables à la survie de l'espèce. Le Petit Rhinolophe est une espèce strictement protégée par la loi : il est interdit de détruire, perturber ou altérer ses lieux de repos, notamment les gîtes de reproduction. Protéger ces espaces, c'est préserver un maillon essentiel de la biodiversité locale. Ces chauves-souris jouent un rôle précieux en régulant les populations d'insectes, contribuant ainsi à l'équilibre écologique de notre environnement. Habitants et propriétaires, vous êtes donc les précieux alliés de cette faune fragile ! En préservant l'accès aux combles, en évitant les dérangements en été et en sensibilisant autour de vous, vous participez activement à la sauvegarde de ce patrimoine naturel exceptionnel. Un geste simple pour un impact fort : respectons et protégeons les petits Rhinolophes, véritables trésors de nos villages. Des conseils peuvent être donnés aux propriétaires pour concilier les travaux d'aménagement et la présence des chauves-souris, dans le respect de l'espèce et de la réglementation. Si vous pensez accueillir une colonie de chauves-souris dans vos greniers, n'hésitez pas à vous rapprochez du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Contact :Anaïs LAURIOUX
a.laurioux@parc-monts-ardeche.fr /
06.26.79.43.54


La Fage à Montselgues

De mai à Décembre , lancée par le PNRMA , une exposition photos biodiversité itinérante en extérieur, s'est déroulée sur les 3 communes de Montagnes : Malarce sur la Thines, Montselgues et Ste Marguerite Lafigère - Pour rappel l'idée était d'afficher sur des bâtiments,murs, rochers des photos naturalistes afin de sensibiliser sur les bio-trésors de notre territoire. 10 photos par commune, 10 lieux répartis sur toute la commune de la mairie de Malarce-bourg au village de Thines en passant par le bas de Valbelle, de Lafigère et le barrahge EDF .. Ephémères, les dernières images se sont décollées avec les pluies de fin d'Automne ..


Parking de Thines

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

ENS (Espace Naturel Sensible) et le PNR Monts d'Ardèche

Infos PNR/ENS



Gui du cade

Un bio-trésor rare, protégé et présent sur notre commune

Le Gui du cade, une petite plante hémiparésite des genévriers du cade et du genévrier commun classé en danger sur la liste rouge des espèces menacées en France et au niveau du PNR sur le serre de la Ventouse, seule station où pousse cette espèce en Ardèche. L'objectif de cette récolte, implanter des graines sur d'autres site en Ardèche au sein des Espaces Naturels Sensibles, en déposant les graines récoltées sur l'écorce d'un genévrier hôte préalablement scarifié. Germination possible dans 3 ans , patience... Projet fait en partenariat avec le conservatoire botanique national du Massif-Central, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et le département de l'Ardèche .





Graines du cade

Ecole intercommunale





La classe maternelle, quant à elle, ne fait pas l'activité piscine mais «Ecole dehors» ainsi que des ateliers patisserie avec la cuisinière de la cantine une fois par mois.





L'école intercommunale accueille cette année 66 enfants dont 16 enfants de Malarce.

Les enseignantes:

Marcelline Van den Abeele reste directrice de l'école et Lisa Parodi a récupéré la classe de maternelle à 100%. Côté personnel une seule ATSEM en maternelle en raison de la baisse des effectifs. Cette année, diverses activités sont prévues: Côté sport avec du handball au gymnase et la traditionelle session de piscine pour les CP au CM2. Toujours au programme, la lecture avec les emprunts à la bibliothèque, le projet «lire et faire lire» pour la classe de CP-CE1, et le concours «un pour tous , tous pour lire» pour la classe des grands. Côté projet, le projet «compost» en partenariat avec le Sictoba et Pétale 07 a eu lieu en début d'année et un projet «Théâtre d'ombres et marionettes» proposé par le CTEAC de la ComCom viendra clôturer cette année scolaire.

L'année est bien chargée !

Au niveau des communes , le coût des achats alimentaires ayant fortement augmenté (plus de 30% en 3 ans), les communes ont décidé d'augmenter le coût du ticket repas à 3.10€ au lieu de 3€ actuellement à partir de janvier 2026.

Spectacle de Noël





Spectacle de Noël et gouter offert par les trois communes: Malarce sur la Thines, Les salelles et Gravières le jeudi 11 décembre.





Marché de Noël

L'APE a organisé son premier marché de Noël des petits créateurs sur la place de la mairie de Gravières afin de récolter des fonds le vendredi 12 décembre. Ce fût une belle réussite et les enfants ont adoré créer des objets avec leurs parents.







à amener en DECHETTERIE















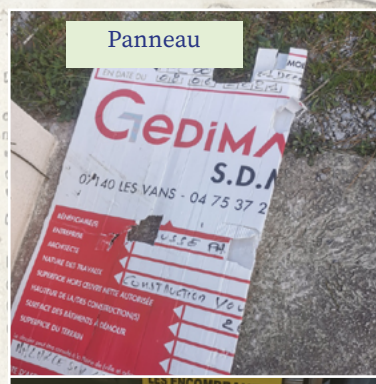


à amener en DECHETTERIE

















Les déchets


Bâche et textiles


Grand carton non découpé

à amener en DECHETTERIE


Ballons et textiles

DECHETTERIE


Bidons pleins ou vides

DECHETTERIE


On vide les sacs sinon c'est refusé

Pour le bac jaune


Petits cartonnages

Pour le bac bleu


Cartons à découper

Nous avons encore photographié beaucoup d'erreurs de tri dans nos points d'apport volontaire, toujours les mêmes erreurs constatées : Dans les bacs jaunes aucun sac fermé ! Vous devez vider vos sacs des emballages sinon c'est une amende pour la collectivité . Les gros cartons c'est en déchetterie ! Les petits cartons doivent être pliés ou découpés dans les bacs jaunes ou aller dans les bacs spéciaux bleus « cartons » A nouveau, nos agents techniques ont dû se rendre en déchetterie plusieurs fois dans l'année à cause d'encombrants volumineux abandonnés sur le domaine public soit **plus de 6 m³ descendus cette année ! Vous rendez-vous compte du volume ! C'est inadmissible, ils ont vraiment autre chose à faire de leur journée , surtout dans les conditions inacceptables et insalubres où ils doivent le faire !**



Eco maison, organisme du réemploi a lancé l'opération «Laisse parler ton cœur» en partenariat avec le SICTOBA et la recyclerie Hors clous

Un gros succès et un record cette année

Merci encore pour vos dons

Le SICTOBA

sictoba

Vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac de tri :

Emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique, films et blisters compris.

Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

1 **C'est un emballage ?**
↳ Dans le bac de tri !
Attention : seuls les emballages se trient, les objets en plastique ne sont pas forcément des emballages !

2 **Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.**

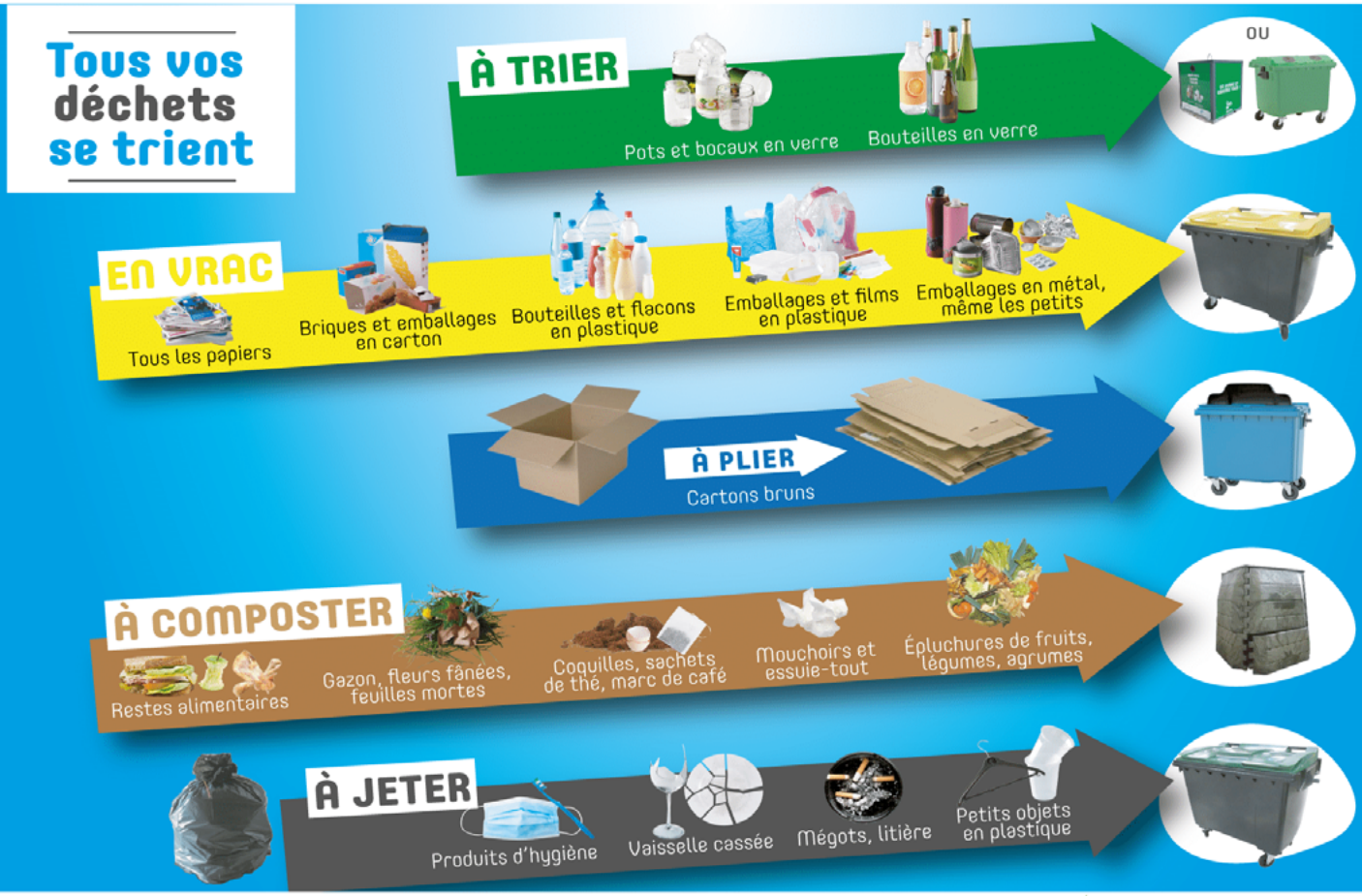
3 **À déposer dans le bac : en vrac, sans sac !**

EMBALLAGES
vidés
même sales
séparés

Un doute, une question sur le tri ?
www.sictoba.fr ou www.citeo.guidedutri.fr

sictoba vos déchets sont des ressources · Pays Beaume Drobie · Pays des Vans en Cévennes · ADEME Agence de la transition écologique · CITEO Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Tous vos déchets se trient



Un doute, une question sur le tri ?
www.sictoba.fr ou www.citeo.guidedutri.fr

sictoba vos déchets sont des ressources · Pays Beaume Drobie · Pays des Vans en Cévennes · ADEME Agence de la transition écologique · CITEO Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - LES ÉVÉNEMENTS PHARES DE 2025

LA ZONE ARTISANALE DE BALAGÈRE

L'année 2025 a vu l'aboutissement d'un chantier de plusieurs années, avec la réception des travaux dans la zone artisanale de Balagère.

Cette zone n'accueillera pas de commerce, pour ne pas faire concurrence aux commerçants des Vans. Des efforts ont été faits pour qu'elle soit exemplaire du point de vue de l'environnement et paysager, avec la pose de panneaux photovoltaïques obligatoires sur les toits des bâtiments.

Le montant total de l'opération approche les 1,2 M€, avec un apport de 125 000€ de l'État, et 100 000€ du Département. Les lots sont donc ouverts à l'acquisition.



Balagère, avec son transformateur qui permet la gestion de l'électricité produite par les panneaux électriques

LA GESTION DES DÉCHETS



Il s'agit d'un des grands enjeux communs. C'est un service important et coûteux, c'est pourquoi il fallait pouvoir réfléchir à une rationalisation des points de collecte, afin de faire des économies.

Par conséquent, pour améliorer le tri, des colonnes viennent remplacer les bacs, notamment dans le centre bourg des Vans, plus propres et respectueux du caractère touristique de la commune. Ce dispositif sera élargi à d'autres points de collecte, en partenariat avec les communes volontaires.

La collectivité en partenariat avec le SICTOBA propose des formations gratuites pour apprendre à valoriser les biodéchets et à ne plus encombrer les ordures ménagères. N'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux sociaux pour connaître les dates.

LES AIRES DE SERVICE VÉLO

En 2025, nous avons obtenu le label « Territoire Vélo » par la Fédération Française de Cyclisme. Ainsi, la Communauté de communes et 13 de ses communes se sont dotées de « mobilier vélo » pour accueillir cyclistes et vététistes dans les meilleures conditions possibles.

Les aires de services sont installées à proximité de WC public et constituées de tables de pique-nique, d'arceaux de stationnement bornes de recharge pour les vélos à assistance électrique, et de bornes de réparation et de gonflage.



LE FUTUR PÔLE DE SERVICES AU PUBLIC



Plusieurs services actuellement en location déménagent pour venir rejoindre le nouveau siège de la collectivité, qui se situera au 8 route du Vivarais, aux Vans. Il s'agit du seul bâtiment de l'ancien hôpital à avoir fait l'objet d'une restauration, avec pour souci de correspondre aux normes des bâtiments à haute qualité environnementale.

Il regroupera les services administratifs, la médiathèque, France services et le coworking.





Tel Mairie: 04 75 39 45 26
Mail: **mairie.malarce@orange.fr**

Ouverture Mairie
Jeudi de 9H à 12H et de 14H à 17H
Vendredi de 9H à 12H

NEWSLETTER

Pour retrouvez tous les services en lien et connaître les infos
et les actualités en temps réel, inscrivez-vous à la Newsletter sur le site de la commune:
https://malarce-sur-la-thines.com

MEMENTO NUMEROS APPEL URGENCE

POMPIERS	18/112 europe
GENDARMERIE	17
SAMU	15
Urgence pour sourd / malentendant	114
Samu social	115
SOS FEMMES	3919
Enfance en danger	119
SOS ENFANTS	01 45 83 75 56

MEMENTO NUMEROS UTILES

CDAD(centre dep. accès aux droits)	04 75 66 40 28
COMCOM PAYS DES VANS	04 75 37 41 22
SICTOBA	
POINT JUSTICE CIDFF	04 75 93 31 70
SOS ÉPAVES	07 86 04 85 85
FRANCE SERVICES	04 82 77 11 17
msap@cdc-vansencevennes.fr	

Où sont ces hameaux?

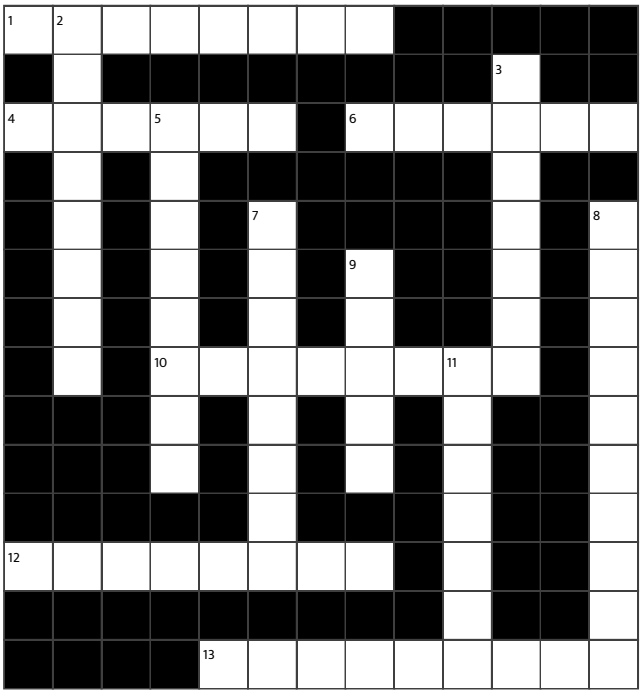






Réponses: 1-Les Eygals inférieurs, 2-L'échelette,3-Tastevin-Thines

MOTS CROISES spécial Hameaux, Eglise, Personnalité



horizontalement

1 ruisseau né a malarce et traversant st pierre st jean

4 un sentier tout en vers

6 joyau perché

10 ruisseau ou hameau

12 une tour médiévale y est plantée

13 oiseau type passereau

verticalement

2 chemin le plus romantique

3 nom de l'Eglise de Lafigère

5 resistant

7 un conseiller brillant

8 habitant du gerboul

9 piton rocheux

11 au-dessus du moulin maurin

Réponses: 1-gachalon,2-amoureux,3-antoine,4-poetes,5-tastevin,6-thines,7-philippe, 8-rhynolophe,9-puech,10-valbelle,11-lichère,12-lafigere,13-echelette

VIENS

Le ciel ne fait plus grise mine
Ses nuages sont partis se noyer dans la mer
Qui t'attend

Lâche tes soucis
Ouvre tes carreaux
Chante le bleu du ciel sur la foulée de tes pas

Sur les sentiers escarpés
Tu avales la forêt
De montagne, de ruisseau, de rêves

Remplis-toi de ces espaces
Habite-les de plain-pied
Ils ont besoin que tu sois
Sois donc avec la nature

Il a raclé sa toux
Les oranges du matin éclairent la montagne
VIENS

Sur les pierres du chemin
Éclaire ton sourire
COURS

L'énergie sauvage des châtaigniers te frotte les épaules
Fais le plein
RESPIRE

Ne les laisse pas seuls
Donne-leur ta sueur
Tu as besoin d'eux
DEVIENS

Gilbert Roux

Le 28e Printemps des Poètes aura lieu
du lundi 9 au
mardi 31 mars 2026.

Le thème sera
LIBERTÉ, Force vive Déployée

Merci de nous contacter pour tout projet d'événement.

Crédits photographiques:
Nos agents Arnaud, Raphaël et Rémi – Ronna CHALVET – Marie-Claire CLAVEL GIBOUX - Manon LHOST – Emmanuelle BRONNER – Les Amis de Thines – Antoine DUMONT – Pascal FOUSSE – Emilie MALEYSSON –Manon DHORNE - Théo et Sylvie GINIER -Delphine FEUILLADE/BRIERE
Comité de Rédaction
Ronna CHALVET – Morgane GUILLEMOZ – Emilie MALEYSSON - Delphine FEUILLADE/BRIERE
Réalisation
Emilie MALEYSSON

Impression et aides précieuses: **Atelier Pluriel**
Distribution: **Mairie de Malarce-sur-la-Thines**

Nous remercions Emilie Maleysson pour la conception et mise en couleur de ce bulletin

